

DIGITAL IN-PULSE

CONCOURS NATIONAL D'ENTREPRISES INNOVANTES

| REGLEMENT 2019 |

ORGANISE PAR :



EN PARTENARIAT AVEC :

BUSINESS FRANCE

LE COMITE RICHELIEU

EURATECHNOLOGIES / Lille is French Tech

Lyon French Tech / Le Grand Lyon/ H7

Bordeaux French Tech

French Tech Riviera

Grand Paris

VIVATECHNOLOGY

ARTICLE 1 PRESENTATION

L'appel à candidatures DIGITAL IN PULSE pour le développement d'entreprises technologiques innovantes est organisé par la société :

HUAWEI France dont le siège social est situé au 18, Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne-Billancourt, France (SIREN : 451063739),
Ci-après dénommée la « Société Organisatrice » ou « HUAWEI ».

Il a pour objet le soutien à la croissance et à l'internationalisation d'entreprises innovantes françaises, développant des produits et des solutions dans les nouvelles technologies. Le concours est organisé dans une logique de valorisation des territoires, et du savoir-faire technologique français.

ARTICLE 2 PARTICIPANTS

Peuvent participer au concours toutes les sociétés immatriculées en France avant le 1^{er} janvier 2019, ayant moins de 8 ans d'existence.

Un seul dossier doit être déposé par entreprise. De plus, l'entreprise ne peut être représentée que par un seul mandataire qui doit être habilité à déposer le dossier de candidature.

Ne peuvent concourir les personnes en poste chez HUAWEI, les membres du jury et de la commission technique et les experts sollicités dans le cadre du présent concours, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au deuxième degré).

ARTICLE 3 DESCRIPTION DES PRIX

Premier prix : 30 000 euros dont,

- les frais de voyage pour une (1) personne en Chine pendant une (1) semaine, d'une valeur de 5 000 euros,
- les frais d'accompagnement de 5 000 euros reversés par HUAWEI auprès de Business France,

D'une valeur totale de 10 000 euros. Un 1^{er} prix est remis à chaque 1^{er} lauréat pour les éditions de Lille, Lyon, Nice, Bordeaux et Paris.

Deuxième prix : 20 000 euros dont,

- les frais de voyage pour une (1) personne en Chine pendant une (1) semaine, d'une valeur de 5 000 euros,
- les frais d'accompagnement pour 5 000 euros reversés par HUAWEI auprès de Business France,

D'une valeur totale de 10 000 euros. Un deuxième prix est remis à chaque deuxième lauréat pour les éditions de Lille, Lyon, Nice, Bordeaux et Paris.

Tous les montants exprimés concernant les dotations s'entendent TTC.

Selon la qualité des projets, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix.

Les dotations financières seront versées par virement bancaire le 30 octobre 2019 au plus tard.

Les sommes liées au voyage en Chine (soit 5 000 euros) sont versées au lauréat à la condition de la participation effective au dit voyage. En cas de refus ou d'impossibilité de participer au voyage celles-ci ne seront pas versées.

La somme de 5 000€ correspondant à l'accompagnement par Business France est directement versée par la Société Organisatrice auprès dudit organisme. En cas de refus ou d'impossibilité de participer au voyage celle-ci n'est pas versée auprès de Business France et ne peut être réclamée par le lauréat.

ARTICLE 4 MODALITES DE SELECTION

Article 4-1 : Sélection

Dix (10) sociétés françaises seront récompensées à l'occasion du programme Digital IN-Pulse 2019.

Cinq (5) sélections auront lieu à Bordeaux, Nice, Lille, Lyon et Paris. Chaque société ne peut postuler qu'à une seule sélection, sauf accord express de l'organisateur. Chaque sélection est organisée sous la forme d'un jury d'experts qui auditionnera les entreprises. Deux (2) sociétés seront récompensées par jury et par ville.

Les candidats sont invités à faire parvenir leur dossier en [cliquant sur le lien disponible](#) sur le site www.huawei.com/fr/digital-in-pulse.

Les meilleurs dossiers seront présélectionnés après étude de la faisabilité économique par une commission technique. Les candidats seront informés de leur pré-sélection par écrit.

Les candidats présélectionnés, auront la possibilité de présenter oralement leur projet devant un jury dans les villes de Bordeaux, Nice, Lyon, Lille et Paris.

La présentation à une des auditions est obligatoire pour poursuivre le concours. L'horaire de convocation et le lieu seront transmis aux candidats présélectionnés. Les frais de transports ne sont pas pris en charge par la Société Organisatrice.

Les décisions de la commission et du jury n'auront pas à être motivées et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

Article 4-2 : Prérequis

Le participant certifie que le contenu de son produit ou solution est entièrement original, innovant. A ce titre, le participant garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la présentation, au développement et à la commercialisation du produit ou de la solution présentée. Le présent concours ne confère aucune licence à la Société Organisatrice sur le produit ou la solution.

Le participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachés au produit ou solution proposée et tiendra la Société Organisatrice indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières.

Article 4-3 : Thématique 2019

Actuellement, 50% de la population mondiale vit dans les villes, et ce pourcentage passera à 70% dès 2050. La notion de Smart City est vouée à connaître un succès grandissant dans les années à venir. L'objectif des villes, des métropoles, et des territoires est donc d'accompagner cet enjeu sociétal, politique et environnemental. HUAWEI souhaite s'inscrire pleinement dans cette mutation des villes en apportant son expertise sur les technologies cellulaires avec la 4G et la 5G, le Cloud computing ou encore dans le domaine de l'internet des objets. L'ensemble de ces technologies apportent d'innombrables promesses de sécurité, de rapidité, d'optimisation des flux de communications et de déplacements, ce qui répond aux enjeux des villes intelligentes.

Pour préparer ce futur, HUAWEI lance un appel à projet à la communauté French Tech à Nice, Lyon, Bordeaux, Lille et Paris dans le domaine de l'IoT au service de la Smart City, et sollicite le réseau du Comité Richelieu, premier réseau des PME innovantes françaises.

La France n'est pas en reste dans le secteur des Smart Cities avec notamment 24 villes ayant adopté une politique travaillant sur le sujet. Certaines villes comme Nice, hôte de cette édition 2019, sont de véritables figures de proue des Smart Cities à l'échelle nationale mais aussi mondiale. De plus, la valeur du marché de l'IoT en France est estimée à dix (10) milliards d'euros, avec un taux de croissance d'à peu près 15% par an. Les start-ups ont un rôle important à jouer pour proposer de nouveaux services et de nouvelles technologies dans ce secteur plus que prometteur.

La Chine et notamment la région de la Bay Area s'impose comme un centre de gravité mondial de l'IoT. La Chinese Special Economic Zone de Shenzhen, représente le fleuron du secteur de l'IoT Chinois et l'occasion pour les lauréats de visiter cette zone est une opportunité majeure dans leur développement.

Pour la sixième édition du programme, Digital InPulse 2019 se concentre donc sur les solutions d'IoT au service la Smart City, et appelle les start-up œuvrant dans le domaine à candidater. Cette année deux lauréats seront élus par ville membre. A la clé pour les lauréats, 1 semaine d'immersion à Hong-Kong et à Shenzhen, en partenariat avec Business France, à la rencontre d'industriels dans le domaine de l'IoT et de la Smart City, français et chinois, mais aussi d'acteurs disruptifs, d'incubateurs et d'accélérateurs technologiques.

Article 4-4 : Critères de sélection

- Caractère original et novateur du projet et/ou de la technologie.
- Faisabilité économique et viabilité de l'entreprise.
- Qualité de la préparation de chaque projet, pertinence de l'approche tant sur le plan commercial que financier ou humain.
- Qualité de l'équipe. Un des dirigeants de la société participant au concours doit être présent lors de la présentation devant le jury.
- Dépassement de l'étape de la preuve du concept dans le processus d'innovation
- Un plan de développement à l'international, notamment en Chine (production, partenariat ou développement commercial)

Les dossiers seront notamment sélectionnés en fonction de leur clarté et une attention particulière sera portée sur le design des produits/solutions.

ARTICLE 5 COMPOSITION DU JURY ET DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Composition du jury final:

Tout expert que la Société Organisatrice jugera nécessaire ou opportun d'associer, en lien avec les French Tech de Bordeaux, Nice, Lyon, Lille et Paris.

Composition de la commission technique:

La commission technique sera composée sur l'initiative de Huawei et ses partenaires. Les membres pourront entre autres être choisis parmi les membres des partenaires associés à l'appel à candidature.

Elle aura pour objet l'étude de l'éligibilité, de la faisabilité et de la viabilité économique du projet, sans que tout ou partie de ses membres puissent être tenus responsables des éventuels échecs de l'entreprise.

ARTICLE 6 COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier sera composé de :

- La présentation du projet
- un K-Bis de moins de 3 mois

ARTICLE 7 DEPOTS DES DOSSIERS

Les dossiers complets seront à transmettre sur le lien disponible sur le site www.huawei.com/fr/digital-in-pulse.

Tout dossier incomplet à la date de clôture sera refusé.

Chaque candidat sera informé par courrier électronique des délibérations le concernant.

ARTICLE 8 REMISE DES PRIX

Les lauréats recevront leur prix après la notification de la décision du jury et au plus tard le 30 octobre 2019.

Le prix, quelle que soit la catégorie, ne pourra être versé qu'à l'entreprise dont le nom figure dans le dossier de candidature.

ARTICLE 9 DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise, à titre gratuit, la Société Organisatrice, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio,) ainsi que ses présentations et soutenance du dossier,

A cet effet, les participants autorisent la Société Organisatrice, pendant deux ans à compter du dépôt du dossier, à représenter, à reproduire, à diffuser, à exploiter, l'image du participant (visée ci-dessus), en tout ou partie, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des organisateurs ou tout tiers autorisé par les organisateurs, dans le monde entier, par voie de presse, écrite, radio, télévisuelle, informatique, sur tous supports et tous formats, et plus généralement par tous modes et procédés techniques connus ou à venir, et quelques soient les secteurs de diffusion, notamment dans le des communications associées à l'organisation, de l'information et la promotion du concours

Le(s) « gagnant(s) » s'engage(nt) à participer à la remise du prix et concède(nt) les droits à l'image associés dans les conditions du présent article, et à faire apparaître la mention « DIGITAL IN-PULSE » dans les supports utilisés pour les commercialisations des produits ou solutions qui se sont vus attribués un prix.

Sont expressément exclues de la présente autorisation, les informations confidentielles telles que visées à l'article 12.

ARTICLE 10 DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement est disponible sur le site www.huawei.com/fr/digital-in-pulse pendant toute la durée de validité du concours. Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à l'adresse suivante HUAWEI France, Département de la Communication et des Affaires publiques, 18, Quai du point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt Cedex.

ARTICLE 11 CONFIDENTIALITE

Dans le cadre du concours et de la présentation des dossiers, les candidats peuvent être amenés à divulguer des informations confidentielles. La Société Organisatrice et les membres du jury s'engagent à traiter ces informations avec la plus grande précaution, et de ne pas les divulguer sans autorisation préalable du participant à la condition que celles-ci aient été préalablement identifiées comme « Confidentielles » par le participant.

Néanmoins, dans le cadre de la communication associée au concours, la Société Organisatrice et ses partenaires sont autorisés :

- à communiquer à la presse et à publier sur le Site, la dénomination sociale, le nom du dossier, le nom des porteurs du dossier ;
- à rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 12 CANDIDATS

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière et sans restriction ni réserve du présent règlement ainsi qu'un engagement sur l'honneur quant à la véracité des informations transmises.

Sera considéré comme nulle toute demande de participation ou participation du fait de :

- tout envoi adressé autrement que par le formulaire en ligne, adressé après la date limite ou émanant d'une entité n'ayant pas qualité pour participer ;
- tout envoi incomplet ou réalisé de manière contrevenante au présent règlement ;
- toute attitude contraire aux lois, règlements et règles déontologiques applicables ;
- tout acte de contrefaçon ou de concurrence déloyale associé au dossier.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du concours.

Ainsi dans le cas de fraudes manifestes, sous quelque forme que ce soit, la Société Organisatrice peut annuler le concours.

La Société Organisatrice se réserve en cas de force majeure, le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger la durée du concours, de modifier ou d'annuler ce dernier si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 13 DONNEES PERSONNELLES

La Société Organisatrice, dans le cadre de l'organisation du concours et de remise des prix, est censée à collecter et à traiter des données à caractère personnel des participants. Ces traitements font l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du concours et à l'attribution des prix.

Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice et ses partenaires dans le cadre de l'organisation et la gestion du Concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Pour mieux connaître la politique de protection des données personnelles de la Société Organisatrice, veuillez-vous référer au document en annexe.

ARTICLE 14 LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par la Société Organisatrice.

Toute contestation relative au concours ne pourra être prise en charge passé le délai de 3 mois à compter de la date limite de participation stipulée à l'article 10.

Tout litige né à l'occasion du présent concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre..

Annexe 1 : Politique de Protection des Données Personnelles

1. Quel est le but de cette Politique de Protection des Données Personnelles ?

Huawei Technologies France (ci-après « Huawei », « nous », « notre » et « nos ») attache une grande importance au respect de votre vie privée.

La présente Politique de protection des données personnelles (ci-après la « Politique ») a pour objet de vous informer de manière plus détaillée des traitements de données à caractère personnel (ci-après les « Données ») mis en œuvre par Huawei Technologies France, dans le cadre de la:

Participation au concours « Digital In-Pulse 2019 »

Cette Politique vous informe également de vos droits sur les Données vous concernant.

A la fin de cette Politique un Glossaire vous explique plus en détail la signification des termes utilisés.

2. Identité et coordonnées du Responsable de Traitement

**Huawei
Technologies
France**

Nom : Huawei Technologies France SASU
Siège social : 18 Quai du point du jour, 92100 Boulogne Billancourt

3. Quelles données collectons-nous sur vous ? Comment sont-elles utilisées ?

**Données Collectées/
Source des
Données Collectées**

Le nom, le prénom, l'adresse email et le numéro de téléphone portable. Vous devez nous communiquer directement ces informations via le formulaire de candidature. Ces informations sont obligatoires. Si vous choisissez de ne pas communiquer ces informations votre participation sera invalidée.

Le passeport de la personne de l'entreprise lauréate qui participera au voyage en Chine afin d'obtenir l'invitation nécessaire pour obtenir votre visa et gérer votre visite, notamment l'hébergement. Ces données seront seulement demandées aux lauréates. Ces informations sont obligatoires. Si vous choisissez de ne pas communiquer ces informations votre participation au voyage en Chine ne pourra avoir lieu.

<p>Comment utilisons-nous vos données ?</p>	<p>Huawei utilise vos données personnelles afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer votre participation au concours Digital In Pulse 2019; - Gérer votre participation au voyage en Chine dans le cas où votre entreprise est parmi les lauréates; - Obtenir la lettre d'invitation nécessaire pour commencer les démarches d'obtention du visa chinois. <p>Vous trouverez ci-dessous les bases juridiques correspondant aux finalités de traitement</p>						
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="204 698 791 770">Finalité</th> <th data-bbox="791 698 1398 770">Base juridique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="204 770 791 994">Organiser votre participation au concours et être en mesure de vous contacter et vous adresser le prix prévu dans le règlement si vous êtes le gagnant</td> <td data-bbox="791 770 1398 994">Notre intérêt légitime à vous faire profiter de notre concours et vous récompenser en vous adressant le prix prévu pour les lauréats si votre entreprise est gagnante conformément au règlement du concours.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="204 994 791 1317">Organiser et gérer votre participation au voyage en Chine si votre entreprise est parmi les gagnants du concours</td> <td data-bbox="791 994 1398 1317"> <p>Notre intérêt légitime à vous faire profiter du voyage en Chine si votre entreprise est participante gagnante conformément au règlement du concours.</p> <p>Néanmoins, le traitement de vos données sensibles est soumis à votre consentement préalable.</p> </td> </tr> </tbody> </table>		Finalité	Base juridique	Organiser votre participation au concours et être en mesure de vous contacter et vous adresser le prix prévu dans le règlement si vous êtes le gagnant	Notre intérêt légitime à vous faire profiter de notre concours et vous récompenser en vous adressant le prix prévu pour les lauréats si votre entreprise est gagnante conformément au règlement du concours.	Organiser et gérer votre participation au voyage en Chine si votre entreprise est parmi les gagnants du concours	<p>Notre intérêt légitime à vous faire profiter du voyage en Chine si votre entreprise est participante gagnante conformément au règlement du concours.</p> <p>Néanmoins, le traitement de vos données sensibles est soumis à votre consentement préalable.</p>
Finalité	Base juridique						
Organiser votre participation au concours et être en mesure de vous contacter et vous adresser le prix prévu dans le règlement si vous êtes le gagnant	Notre intérêt légitime à vous faire profiter de notre concours et vous récompenser en vous adressant le prix prévu pour les lauréats si votre entreprise est gagnante conformément au règlement du concours.						
Organiser et gérer votre participation au voyage en Chine si votre entreprise est parmi les gagnants du concours	<p>Notre intérêt légitime à vous faire profiter du voyage en Chine si votre entreprise est participante gagnante conformément au règlement du concours.</p> <p>Néanmoins, le traitement de vos données sensibles est soumis à votre consentement préalable.</p>						
<p>Communiquons-nous vos Données ?</p>	<p>Nous sommes amenés à communiquer certaines de vos données personnelles :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Au personnel habilité de Huawei, dans le cadre de leurs missions habituelles, dans la stricte limite des traitements effectués pour les finalités énoncées dans la présente Politique ; (2) A nos prestataires de services, agissant en qualité de sous-traitants au nom et pour le compte de Huawei, pour gérer votre participation au concours ; (3) Aux autorités compétentes dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administratives ou à une société tierce dans le 						

	<p>cadre d'opérations de fusion, acquisition, vente d'actifs ou de transfert d'activité.</p> <p>Les données personnelles de la personne choisie par chaque entreprise gagnante pour participer au voyage en Chine seront aussi communiquées à Huawei Technologies Co. Ltd. afin d'organiser et gérer votre participation au dit voyage.</p>
--	---

4. Est-ce que nous transmettons vos Données en dehors de l'Union Européenne ?

- Dans le cadre de l'obtention du visa qui permet aux gagnants aller en Chine, nous sommes obligés à transmettre vos Données en Chine, afin que Huawei Technologies Co. Ltd puisse nous fournir la lettre d'invitation nécessaire pour commercer les démarches d'obtention de votre visa.
- Ce transfert international des Données vous concernant vers la Chine est couvert par des Clauses Contractuelles Types approuvées par la Commission Européenne, tel que prévu dans l'article 46 du RGPD.
- Le transfert international de vos données sensibles est couvert par le consentement que vous avez donné préalablement au traitement de vos Données.
- Si vous voulez avoir accès à ces Clauses Contractuelles Types, veuillez nous contacter à l'adresse email suivante : pofr@huawei.com

5. Pendant combien de temps conservons-nous vos données ?

Nous conservons vos données personnelles pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités décrites dans la présente Politique.

Vos données personnelles sont conservées pour les durées suivantes :

- Cinq (5) ans à partir de la date de fin du concours
- Un (1) an à partir de la date de fin du concours par rapport à votre passeport.

6. Vos droits en tant que Personne concernée

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez des droits ci-dessous relativement à l'utilisation de vos données personnelles. Ces droits peuvent être soumis à certaines conditions, limitations et exceptions légales.

Si vous souhaitez obtenir plus de détails sur la manière d'exercer, ou pour toute question, veuillez nous contacter : pofr@huawei.com.

Pour toute démarche relative à l'exercice de vos droits, vous pouvez nous faire parvenir votre demande à l'adresse mail suivante : pofr@huawei.com ou à l'adresse postale suivante :

Huawei Technologies France
Département de Protection des Données Personnelles
18 quai du Point du Jour
92100 Boulogne Billancourt.

Conformément à la législation, les demandes d'exercice des droits doivent fournir des informations suffisantes pour que Huawei vérifie l'identité des personnes (pour s'assurer que celles et ceux qui sont à l'origine des demandes soient les personnes concernées elles-mêmes ou celles qui sont autorisées par eux).

Huawei s'assure à la réception de la demande de la recevabilité de celle-ci conformément à la réglementation applicable.

Par ailleurs, si vous pensez que vos données ne sont pas traitées conformément à la présente Politique ou à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou www.cnil.fr

Droit d'accès	Vous avez le droit d'obtenir la confirmation que des Données vous concernant sont traitées, d'en obtenir une copie ainsi que certaines informations liées à leur traitement ;
Droit de rectification (correction)	Vous pouvez demander la rectification des Données vous concernant qui sont inexactes, ainsi que de les faire compléter ;
Droit d'effacement (suppression)	Vous pouvez, dans certains cas, obtenir l'effacement de vos Données. Ce droit s'applique notamment lorsque vos données personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
Droit à la limitation du traitement	Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir la limitation du traitement de vos Données;
Droit d'opposition	Vous pouvez vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos Données;
Droit de portabilité	Dans certains cas, vous pouvez demander à recevoir les Données vous concernant que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine ou, lorsque cela est possible, à ce que nous les transmettions directement à un autre responsable de traitement ;

Droit de retirer votre consentement	Pour les traitements nécessitant un consentement de votre part, vous avez le droit de retirer à tout moment votre consentement. L'exercice de ce droit ne porte pas atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci ;
Droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles post-mortem	Vous avez le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos Données après votre décès.
Bloctel	Vous avez par ailleurs la possibilité de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « BLOCTEL » sur le site internet www.bloctel.gouv.fr .

7. Comment mettons-nous cette Politique à jour ?

Dans le cas où cette Politique serait modifiée, Huawei prendrait les mesures appropriées afin de vous permettre de prendre connaissance de la dernière version de cette Politique, par exemple via l'affichage d'un avis de modification ou par tout moyen pertinent.

Dernière mise à jour : Avril 2019

Glossaire

Responsable de Traitement	Un Responsable de Traitement est une organisation qui (seule ou conjointement avec d'autres) détermine les finalités et les moyens du traitement des Données personnelles.
Accord de transfert de données	Un accord qui contient des clauses types de protection des données adoptées par la Commission de l'Union européenne, conformément à l'article 46 (2) (c) du RGPD.
Personne concerné	Personne physique identifiée ou identifiable à laquelle les Données personnelles se réfèrent.

RGPD	Le Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données (2016/679).
Base juridique	Le Traitement des Données personnelles est légal seulement si et dans la mesure où il s'appuie sur au moins une des bases légales spécifiées dans le RGPD. Les bases légales disponibles applicables dans le contexte de l'emploi sont résumées de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> · consentement de la personne concernée · traitement nécessaire pour conclure ou exécuter un contrat · nécessaire pour respecter une obligation légale · traitement nécessaire pour protéger les intérêts vitaux de la Personne concernée ou d'une autre personne physique · traitement nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Contrôleur ou par un tiers, sauf si ces intérêts sont annulés par les intérêts ou droits fondamentaux et libertés fondamentales de la Personne concernée qui nécessitent la protection des Données personnelles (Intérêt Légitime).
Données personnelles/ Données	Toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (Sujet de données) ; une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que nom, numéro d'identification, données de localisation, identifiant en ligne ou par référence à un ou plusieurs facteurs spécifiques liés à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.
Traitement/Traiter	Toute opération ou ensemble d'opérations effectué sur des Données personnelles ou sur des ensembles de Données personnelles, par des moyens automatisés ou pas, tels que collecte, enregistrement, organisation, structuration, stockage, adaptation ou altération, extraction, consultation, utilisation, divulgation par transmission, diffusion ou mise à disposition, alignement ou combinaison, restriction, effacement ou destruction.
Données personnelles de catégorie spéciale	Données personnelles qui dévoilent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance à un syndicat et le traitement de données génétiques, de données biométriques dans le but d'identifier de manière unique une personne physique, des données relatives à la santé ou la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.